



**Comité Départemental de Tir à l'Arc
de Côte d'Or**

12 rue des Charmes 21310 ARCELOT

**Assemblée générale ordinaire 2019
Samedi 14 décembre 2019 à Marsannay la Côte**

L'Assemblée Générale électorale a été convoquée le 10 novembre 2019 conformément aux statuts du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Côte d'Or.

Feuille de présence :

Bureau directeur :

Mr Gilles COLLIN, président	présent
Me Anne-Laure GALIMARD, secrétaire	présente
Me Valérie GRUT-HACHET, trésorière	présente
Mr Vincent TABIT, secrétaire adjoint	présent
Me Sylvie COILLOT, trésorière adjointe	présente
Mr Francis MAILLET	présent
Mr Didier HENRIOT	présent
Mr Bernard TERMELET	excusé

Clubs et Compagnies :

Auxonne représenté par Mr Gilles Collin
Beaune absent
Belleneuve absent
Chatillon sur seine représenté par Mr Michel Leroy
Chenove représenté par Mr Didier Henriot
Chevigny Saint-Sauveur, représenté par Mr Gilles Collin par pouvoir de Mr Alexandre Bonnavaud
Dijon, représenté par Me Claire Roux par pouvoir de Mr Cédric Hendrickx
Is sur Tille représenté par Mr Jérôme Lefeuvre
Marsannay la côte représenté par Mr Yves Grenette
Meursault représenté par Me Valérie Rougetet
Semur en Auxois représenté par Mr Gregoire Arranz
Saint-Appolinaire représenté par Mme Valérie Grut-Hachet
Venarey les Laumes absent

Invités :

Comité régional de Bourgogne Franche Comté excusé
CDOS excusé

Autres présents :

Mr Vincent Creuset

Ordre du Jour :

- ✓ Rapport moral du Président,
- ✓ Approbation du P.V. de l'assemblée générale du 05 janvier 2019
- ✓ Bilan financier 2019
- ✓ Approbation des comptes 2019
- ✓ Présentation du budget 2020
- ✓ Approbation du budget 2020
- ✓ Montant de la cotisation 2021
- ✓ Quitus aux membres du bureau
- ✓ Rapport des commissions
- ✓ Election du représentant du CD21 à l'assemblée générale de la FFTA,
- ✓ Trophée des mixtes 2020
- ✓ Questions diverses
- ✓ Parole à l'assemblée et verre de l'amitié

L'Assemblée Générale est ouverte à 14h15.

1) Rapport moral du président

Bonjour à toutes et tous,

Je remercie l'ensemble des personnes présentes d'assister à cette assemblée générale.

Messieurs Bernard TERMELET, président du CDOS et Christian LAFOREST, président du comité régional de tir à l'arc de Bourgogne Franche-Comté sont excusés de leur absence.

Suite au décès du président de Venarey Les Laumes Yoann COQUILLOT, sa femme a repris le club en attendant que la ville de Venarey leurs donne plus d'espace.

Des archers de Côte d'Or se sont distinguée au niveau international, félicitons Mesdames

Christine GAUTHE et Tiphaine RENAUDIN pour leurs différentes médailles lors des Championnats du Monde 3D et Championnats d'Europe de Tir en Campagne.

Peu de choses sont à mettre en lumière lors de la saison passée.

Nous avons fait une commande groupée de stramits. Valérie avait fait une demande de subvention pour l'achat de matériel, cette subvention a été validée.

Le Comité Départemental a encadré le Trophée des Mixtes et les clubs qui se sont inscrits sur le tournoi.

Quatre équipes de trois clubs différents ont participé à la finale nationale.

Cette action a semble-t-il été appréciée par les clubs et sera renouvelée lors de cette nouvelle saison sportive. J'ai ré inscrit le comité départemental pour cette saison.

Vous recevrez d'ici peu une demande d'engagement pour vos équipes.

En fonction du nombre d'équipes nous rechercherons une salle (j'aimerais que nous puissions faire toutes les catégories en même temps) cela me semble plus convivial.

Terrain de Plombières les Dijon

La convention que nous avons avec la ville de Plombières a été dénoncée ; le club de Chenove à quant à lui signé une nouvelle convention d'occupation.

Dorénavant, si vous souhaitez aller vous entraîner sur ce terrain, vous devrez en faire la demande au club de Chenôve.

CHAMPIONNATS sur le 21

DEPARTEMENTAUX

Une nouvelle fois et suivant les inscriptions sur le site de la FFTA nous n'aurons pas de championnat TAE international !!!

REGIONAUX

Les clubs de Côte d'Or organisent de nombreux championnats régionaux
Les trois en salle (jeunes ; adultes ; par équipes)
Les régionaux extérieurs TAE international et tir campagne

Le club ATAC organise les championnats de France tir en campagne 2020 sur une semaine (4/7 Aout & 8/9 Aout). Sans m'engager pour eux, je pense qu'ils auront besoin d'un coup de mains.

L'ASSEMBLEE GENERALE de l'année prochaine se déroulera beaucoup plus tôt (octobre, au plus tard tout début Novembre).

Ce sera une assemblée électorale et prendra un peu plus de temps qu'à l'accoutumée.

Il nous faudra déterminer le lieu rapidement afin que dès mi-septembre début octobre le dépôt des listes des candidats pour les élections soit clôturé, ainsi que pour le représentant à l'AG FFTA.

Dans les statuts des clubs comme du CD21, le vote électronique devra être ajouté.

Pour pouvoir prétendre à un label, il faut que les compte-rendus d'AG soient déposés sur le site de la FFTA.

2) Approbation du P.V. de l'assemblée générale du 05 janvier 2019

Par vote à main levée, le P.V de l'assemblée générale du 05 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

3) Rapport financier et approbation des comptes

DEPENSES		RECETTES	
606101 achat de matériel	6 755,30	706100 prestations de service	-
626200 assurance	166,09	708800 retrocession licence	3 605,25
622900 cotisations	70,00	740000 subvention	1 000,00
625100 déplacements	230,13	758000 pdts gestion courante	90,00
625700 réception	991,17	768000 produits financiers	49,20
626100 frais postaux	26,74	791000 transfert de charges	6 754,34
658000 charges courantes	1 025,00		
TOTAL	9 264,43	TOTAL	11 498,79
Valorisation du bénévolat	1 731,00	Valorisation du bénévolat	1 731,00
TOTAL	10 995,43	TOTAL	13 229,79

Excédent	2 234,36
-----------------	-----------------

credit mutuel au 01/01/2019	15 813,32		
- charges exercice 2018	- 147,00		
compte banque au 01/01/2019	15 666,32		
crédit mutuel au 31/12/2019	18 358,68		
	2 692,36		
produits à recevoir	30,00		
chèques 2019 non encaissés	488,00		
	2 234,36	Excédent	
livret crédit mutuel au 01/01/2019	6 560,44	livret crédit mutuel au 31/12/2019	6 609,64
cpte courant crédit mutuel 01/01/2019	9 252,88	cpte courant crédit mutuel 31/12/19	11 749,04
	15 813,32		18 358,68

Afin de quantifier le temps investi dans les missions de dirigeants d'associations et ainsi de valoriser le bénévolat, il est intéressant d'utiliser l'outil internet SAVE D proposé par le CDOS.

Par vote à main levée, les comptes 2019 sont approuvés à l'unanimité et quitus est donné à la trésorière.

4) Présentation du budget 2020

DEPENSES		RECETTES	
Disponibilités prévus.au 31/12/20			
	-2 050,00		
606101 achat de matériel	580,00	706100 prestations de service	0,00
626200 assurance	170,00	708800 retrocession licence	1 800,00
622900 cotisations	70,00	740000 subvention	0,00
625100 déplacements	130,00	768000 produits financiers	45,00
625700 réception	1 000,00	791000 transfert de charges	180,00
658000 charges courantes	1 125,00		
TOTAL	3 075,00	TOTAL	2 025,00
Subvention exceptionnelle XXX tir campagne Chenove	1 000,00		
Valorisation du bénévolat	1 800,00	Valorisation du bénévolat	1 800,00
TOTAL	3 825,00	TOTAL	3 825,00

Il est prévu un déficit de 2.050,00 € pour 2020, déficit qui sera absorbé par les fonds propres du CD21.

Les finances du CD21 étant très positives, 2 projets « d'investissement » sont proposés :

Achat de nouveaux chronotirs

Participation financière du CD21 en aide aux clubs organisateurs de championnats départementaux : 5€/archer présent seraient donnés au club organisateur.

Le projet de participation financière donnée aux clubs organisateurs de championnats départementaux est retenu pour 2020.

Voir annexe ci-après :

ANNEXE BUDGET 2020

Participation financière du CD21 en aide aux clubs organisateurs de championnats départementaux :
5€/archer présent seraient donnés au club organisateur.

Participation prévisionnelle X21 salle 110 archers	550 €
Participation prévisionnelle X21 tir en campagne 20 archers	100 €
Participation prévisionnelle X21 3D Pas de championnat 3D organisé	
Participation prévisionnelle TAE 70 archers	350 €
Participation prévisionnelle TAE international 25 archers	125 €
TOTAL	1 125 €

5) Approbation du budget 2020

Le budget 2020, soumis au vote à main levée, est approuvé à l'unanimité.

6) Montant de la cotisation 2021

Le comité directeur propose le maintien du montant de la cotisation pour 2021, à savoir 6,50€/adulte et 5,00€/jeune.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

7) Quitus aux membres du bureau

Par vote à main levée, quitus est donné à l'unanimité aux membres du bureau.

8) Rapport des Commissions

Commission Parcours

L'usage du terrain de tir en campagne de Plombières les Dijon ayant été cédé au club de Chenôve, la commission Parcours n'a plus de légitimité d'existence, elle est donc dissoute.

Commission Arbitrage

Le corps arbitral Côte d'Orien, durant la saison 2019, comprenait 15 arbitres actifs et, 1 candidat arbitre-jeune et 3 candidats arbitres en formation

Comme d'habitude le PCRA transmettra par mail un appel à candidature d'ici quelques semaines aux présidents de club.

Je rappelle ici l'ensemble du corps arbitral côte d'orien :

Is sur tille : 1 arbitre option FITA (Jérôme)

Chatillon sur Seine : 2 arbitres option FITA (Michel et Didier)

Semur en Auxois : 1 arbitre option FITA (Isabelle) 2 candidats arbitres (Jonathan et Grégoire)

Meursault : 1 arbitre toute option (PCRA Philippe)

Beaune : 1 arbitre option nature/3D (Nicolas) qui n'a semble-t-il pas renouvelé sa licence

Marsannay la Côte : 1 arbitre option tir en campagne (Yves)

Chenove : 1 arbitre option FITA (Charles) en cours de réintégration

Dijon : 1 arbitre option FITA et nature/3D (Jean-Louis)

Saint-Apollinaire : 1 arbitre toute option, 2 arbitres option FITA, 1 arbitre option fédéral-beursault (Annick Gérald, Daniel et moi même)

Auxonne : 1 arbitre toute option (Gilles), 1 candidat arbitre (Frédéric), 1 candidat jeune arbitre (Célia)

Examen en formation des arbitres :

Au dernier examen de novembre, qui s'est déroulé à Saint-Apollinaire, regroupait des candidats de l'Yonne, de la Haute-Saône, de pour notre département, 2 candidats pour le QCM-tronc commun et 1 candidat pour l'option cible anglaise.

La formation des arbitres sur notre département se déroule en 2 temps :

Une partie théorique sur environ 20 heures de travaux sur de la révision et l'approche d'étude de cas, et a partie pratique sur le terrain sur au moins 2 compétitions en fonction des options choisies.

Un gros travail personnel est à fournir par les candidats tout au long de leur apprentissage.

Arbitrage et compétition :

Les arbitres ont officié sur quinze compétitions. soit environ 300 heures.

Les arbitres côte d'oriens sont aussi très sollicités par des compétitions d'envergure, D2, DR-DRE, championnats régionaux.

J'ai été très agréablement surprise quant à la vitesse de remplissage du calendrier hivernal, je remercie vivement nos arbitres et je tiens à particulièrement remercier Didier qui est d'une réactivité exemplaire.

Conclusion :

Je rappelle que les arbitres sont défrayés selon un barème établi par le Comité régional.

Si les arbitres souhaitent bénéficier d'une exonération sur leurs impôts sur les revenus, il leur faudra présenter une fiche cerfa éditée par l'administration fiscale (cerfa 11580*03).

Et n'oubliez pas d'envoyer vos invitations aux arbitres qui officient sur vos compétitions.

9) Election du représentant du CD21 à l'assemblée générale de la FFTA.

Mme Sylvie Coillot s'est portée candidate par mail du 14/11/2019 à la secrétaire du CD21 pour la représentation du CD21 lors l'assemblée générale de la FFTA 2019.

Un vote à bulletin secret a été organisé, le dépouillement étant réalisé par le scrutateur Vincent Cruzet.

Mme Sylvie Coillot est élue, à l'unanimité des 16 votants, représentante du CD21 pour l'assemblée générale 2019 de la FFTA.

10) Trophées des mixtes 2020

Comme évoqué dans le rapport moral, il serait plus convivial que l'ensemble des armes soient présentes lors des 2 manches départementales du Trophée. Il faudrait alors que le club qui accueille une manche puisse disposer d'une vingtaine de cibles pour accueillir l'ensemble des équipes.

Question sera donc posée au président du club de Chevigny St Sauveur dont la salle d'entraînement aurait la capacité requise.

La date de la 1^{ère} manche reste de fait à définir.

Comme en 2019, le CD21 apportera une aide financière pour le déplacement et le logement des équipes sélectionnées pour la phase finale à Chenevière sur Marne.

11) Questions diverses.

Championnats de France tir en campagne : question de Didier Henriot, président du club de Chenôve.

Le budget d'une telle manifestation est très lourd et le président annonce un budget déficitaire de 6000€ et demande une aide de 1500€ au CD21, condition sans laquelle il ne pourrait pas équilibrer le budget.

Les participants lui demandent de présenter et détailler le budget prévisionnel mais les éléments apportés sont insuffisants pour pouvoir apprécier valablement le déficit annoncé.

Dans un souci d'équité vis-à-vis des autres clubs ayant déjà accueilli des championnats nationaux, le bureau propose une aide de 500€ et demande que le budget prévisionnel détaillé lui soit envoyé. Cette proposition est acceptée par l'assemblée présente.

Proposition du club de Chevigny St Sauveur : un entraînement sur le thème des matches le 22/01/2020 sera proposé à l'ensemble des clubs.

Championnat de Côte-d'Or par équipes : le club de Semur en Auxois propose son organisation.

Point assurances : la MAIF est désormais partenaire de la FFTA.

Point d'actualité suite à la diffusion de l'émission « Envoyé spécial » jeudi 12/12/19 sur France 2 : la vigilance s'impose lors de l'encadrement des jeunes archers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h35.

Les participants sont invités au verre de l'amitié.

Président de séance
Monsieur Gilles COLLIN
Président du C.D. 21

Secrétaire de séance
Madame Anne-Laure GALIMARD
Secrétaire du C.D. 21